# Corrigé – Brevet 2020 – histoire-géographie-EMC – Pays du groupe 1 (remplacement)

Analyser et comprendre des documents en histoire : le camp de Ravensbrück, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser les repères géographiques, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

## Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en histoire : le camp de Ravensbrück *(20 pts)*

**1.** Le document 1 est un **témoignage** : c'est un extrait du livre *Ravensbrück* de **Germaine Tillion** (1907-2008), publié aux éditions du Seuil à Paris en **1973**, donc bien après la guerre. Son auteure est une ethnologue et une résistante française, arrêtée en 1942 et déportée le 21 octobre 1943 à Ravensbrück, un camp de concentration nazi pour femmes situé en Allemagne. Elle y décrit le fonctionnement du camp et les violences subies par les prisonnières.

La phrase soulignée, « que j'ai vu de près, et de mes propres yeux, à plusieurs reprises », nous apprend que Germaine Tillion est un **témoin direct** (témoin oculaire) des scènes qu'elle raconte : elle a assisté elle-même aux sélections pour la chambre à gaz. Son récit n'est pas fondé sur des rumeurs, ce qui lui donne une grande valeur historique.

**2.** L'ordre dans le camp est maintenu d'abord par les **SS** : le document 2 montre la « Kommandantur (centre de commandement) » (n° 1), le « Casernement des SS » (n° 4) et le « Logement des surveillantes SS » (n° 6). Mais les nazis font aussi participer **des prisonnières** elles-mêmes : selon le document 1, elles devaient « même faire la police du camp ou administrer les Blocks, fonction qui incombait aux *Blockovas et Stubovas et Kapos* », c'est-à-dire à des déportées chargées d'encadrer les autres, choisies parmi les « prisonnières de confiance ».

**3.** Éléments montrant que Ravensbrück est un camp de travail :

- **Document 1** : « Le principe du camp [de Ravensbrück] était de tout faire faire aux prisonnières : assécher les marais, construire les routes, poser les fenêtres et les tuyauteries » ; elles devaient aussi « taper la correspondance, la comptabilité, les statistiques » ; certaines étaient envoyées « creuser des tranchées » ; le texte cite enfin « le directeur du bureau du travail ».
- **Document 2** : le plan montre les « Ateliers de l'usine Siemens » (n° 5), où les déportées travaillaient pour une entreprise allemande, et le « Bureau du travail » (n° 9), qui répartissait les détenues entre les tâches.

**4.** Par les « coulisses sinistres » (ligne 12), Germaine Tillion fait allusion à **ce qui se passait en cachette dans le camp : les exécutions et l'extermination**. Elle évoque en effet « l'existence des exécutions et des « transports noirs » », c'est-à-dire le « Transport de déportées vers les lieux d'extermination » (note 5), puis les « sélections » du directeur du bureau du travail : « à gauche celles qui iraient à la chambre à gaz ». Le document 2 confirme que le camp disposait d'installations de mise à mort : un « Crématoire » (n° 2) et une « Chambre à gaz » (n° 3), placés en bordure du camp, près de la Kommandantur et du lac. Le mot « coulisses » montre que ces crimes étaient dissimulés, à l'écart de la vie visible du camp.

**5.** Le système concentrationnaire nazi, mis en place dès 1933 avec l'ouverture du camp de Dachau, repose sur une violence extrême à toutes les étapes. Les déportés, opposants politiques, résistants comme Germaine Tillion, Juifs, Tsiganes, sont transportés dans des wagons à bestiaux, puis **déshumanisés** à leur arrivée : ils perdent leur nom pour un numéro, ont la tête rasée et portent un uniforme rayé. Ils sont soumis au **travail forcé** jusqu'à l'épuisement, comme à Ravensbrück où les prisonnières asséchaient les marais, construisaient les routes ou travaillaient dans les ateliers de l'usine Siemens. La faim, le froid, les maladies et les appels

interminables sur la place d'appel (n° 7) tuent un grand nombre de détenus. Les **coups et humiliations** sont permanents, infligés par les SS mais aussi par les kapos : le directeur du bureau du travail « les jetait par terre, les piétinait, les traînait par les cheveux ». Les nazis pratiquent aussi des expériences médicales sur des détenues. Enfin, les plus faibles sont **sélectionnés et assassinés** : exécutions, « transports noirs », chambre à gaz construite à Ravensbrück à partir de 1944. Cette violence atteint son sommet dans les centres de mise à mort comme Auschwitz-Birkenau ou Treblinka, où les nazis ont exterminé environ six millions de Juifs, ainsi que des Tsiganes : c'est un génocide.

> 💡 **Astuce.** Pour « présenter le document », donne toujours : la nature (témoignage), l'auteur et ce qu'on sait de lui, la date (ici 1973, bien après les faits de 1943-1945 : précise-le), le thème. La phrase soulignée sert justement à montrer que l'auteure est un témoin direct.

## Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser les repères géographiques *(20 pts)*

**1. Développement construit** (13 points)

*Plan :* introduction (définition, problématique) ; I. Pourquoi aménager : réduire les inégalités et rendre les territoires attractifs ; II. Comment aménager : les acteurs et les grands aménagements (exemple de la LGV Sud Europe Atlantique) ; III. Des aménagements parfois contestés ; conclusion.

> Aménager le territoire, c'est l'organiser en construisant des équipements (transports, réseaux, services) pour répondre aux besoins des habitants et des activités. Or le territoire français est inégalement développé : de grandes métropoles dynamiques s'opposent à des espaces ruraux ou montagnards plus isolés. Pourquoi et comment les acteurs publics aménagent-ils les territoires français ?
>
> D'abord, l'aménagement cherche à **réduire les inégalités** entre les territoires. Certains espaces de faible densité sont enclavés : peu de transports, manque de médecins, couverture numérique insuffisante. L'État veut garantir à tous les citoyens l'accès aux services publics. Il cherche aussi à rendre les territoires plus **attractifs et compétitifs** dans la mondialisation, en reliant les métropoles entre elles et au reste de l'Europe.
>
> Ensuite, ces aménagements sont réalisés par de **nombreux acteurs** : l'État, qui a créé dès 1963 une administration chargée de l'aménagement du territoire, la DATAR ; les collectivités territoriales (régions, départements, communes) ; l'Union européenne, qui finance des projets grâce à ses fonds régionaux ; et des entreprises privées. Par exemple, la **LGV Sud Europe Atlantique**, ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux mise en service en 2017, a été financée grâce à un partenariat entre l'État, les collectivités territoriales et une entreprise privée : elle place Bordeaux à environ deux heures de Paris et renforce l'attractivité de toute la région. D'autres aménagements concernent les métropoles, comme le Grand Paris Express, réseau de métro automatique autour de Paris, ou le numérique, avec le plan France Très Haut Débit lancé en 2013 pour apporter la fibre sur tout le territoire.
>
> Enfin, ces aménagements sont parfois **contestés** : ils coûtent cher et peuvent menacer l'environnement. Le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, près de Nantes, a ainsi été abandonné en 2018 après des années d'opposition.
>
> En conclusion, les acteurs publics aménagent le territoire pour le rendre plus équitable et plus compétitif, grâce aux transports, au numérique et aux services. Mais concilier développement, solidarité entre territoires et protection de l'environnement reste un défi.

**2. Carte de l'annexe** (7 points)

**a.** Deux aires urbaines au choix, à nommer à côté de leur point noir, par exemple : **Paris** (le point situé sur la Seine au cœur du Bassin parisien, le plus à l'est des deux points placés sur ce fleuve) et **Marseille** (le point sur la côte méditerranéenne, à l'est de l'embouchure du Rhône). Autres choix possibles : Lyon (au confluent du

Rhône et de la Saône), Lille (tout au nord, près de la Belgique), Strasbourg (sur le Rhin, à la frontière allemande), Nantes (sur la Loire, près de l'estuaire), Bordeaux (sur la Garonne, près de l'Atlantique), Toulouse (sur la Garonne, au nord des Pyrénées), Nice (sur la côte, près de l'Italie), Montpellier (sur la côte méditerranéenne, à l'ouest du Rhône), Grenoble (au cœur des Alpes), Rouen (sur la Seine, près de la Manche).

**b.** Un massif montagneux au choix, à nommer sur une des taches grises, par exemple : les **Alpes** (le grand massif au sud-est, le long de la frontière italienne). Autres choix : les Pyrénées (au sud-ouest, frontière espagnole), le Massif central (au centre-sud), le Jura (à l'est, frontière suisse), les Vosges (au nord-est, près du Rhin), les montagnes corses (dans l'encadré).

**c.** Entourer le point de **Paris**, la plus grande aire urbaine française.

**d.** Légende complétée :

- ● : **principales aires urbaines** ;
- tache grise : **massifs montagneux** ;
- un **trait fin (bleu)** à dessiner devant « Principaux fleuves » ;
- un **cercle** (le même que celui tracé autour de Paris) à dessiner devant « la plus grande aire urbaine ».

**e.** 1) L'aire urbaine située sur le Rhône est **Lyon**. 2) Le massif montagneux situé à la frontière franco-espagnole est celui des **Pyrénées**.

> ⚠ **Piège.** Les figurés de la légende doivent être exactement ceux de la carte : le cercle que tu traces autour de Paris doit être reproduit à l'identique dans la case « la plus grande aire urbaine ». Et n'oublie pas de rendre l'annexe agrafée dans ta copie.

## Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique *(10 pts)*

**1.** Les « haters » sont des internautes qui écrivent des **commentaires haineux** sur les réseaux sociaux ; les « trolls » **provoquent des attaques** contre d'autres internautes lors de discussions en ligne (notes 2 et 3). Ils participent ainsi à « la haine et la cyber-violence » qui grandissent sur internet, et ils relaient souvent des « fake news », c'est-à-dire de fausses informations.

**2.** Le collectif #Jesuislà, lancé à la mi-janvier 2019 sur Facebook sur le modèle suédois #Jagärhär, veut lutter « contre les fake news et les commentaires haineux ». Ses membres **ne répondent pas directement aux haters** : ils laissent « le maximum de commentaires et de messages positifs sous les posts des articles » et les « likent » pour qu'ils remontent en haut de la page, car les commentaires les plus visibles influencent « l'avis et l'attitude des internautes ». Ils organisent pour cela « une veille quotidienne » et agissent « de manière très concertée ».

**3.** Ils se mobilisent sur les **thèmes qui provoquent typiquement des messages de haine**, « comme l'immigration ou le sexisme », et plus largement contre les fausses informations.

**4.** Les membres de #Jesuislà s'engagent pour faire respecter les valeurs de la République, résumées par la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Ils défendent d'abord une **liberté d'expression** responsable. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (article 11) garantit la libre communication des pensées et des opinions, mais chacun doit « répondre de l'abus de cette liberté » : la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse punit l'injure, la diffamation et la provocation à la haine, et le cyberharcèlement est un délit. Plutôt que de censurer, le collectif répond à la haine par des messages positifs et rétablit la vérité face aux fake news.

Ils défendent aussi l'**égalité** : en luttant contre les messages hostiles aux immigrés et contre le sexisme, ils rappellent que tous les citoyens sont égaux devant la loi sans distinction d'origine, comme l'affirme l'article 1er

de la Constitution de 1958, et que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe de la République.

Enfin, ils font vivre la **fraternité** et le respect d'autrui : en soutenant les personnes visées par les attaques, ils montrent qu'on ne laisse pas les victimes seules. Ce sont des citoyens engagés, qui agissent bénévolement et collectivement pour un internet plus respectueux.

## Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points : compte environ 45 minutes pour l'exercice 1, 50 minutes pour l'exercice 2 (dont 30 pour le développement construit) et 20 minutes pour l'EMC, et garde 5 minutes pour vérifier que l'annexe est complète et agrafée.

Dans l'exercice 1, chaque réponse doit s'appuyer sur des citations exactes entre guillemets et, quand on te le demande, sur les deux documents : les numéros du plan (crématoire, chambre à gaz, usine Siemens, bureau du travail) rapportent des points faciles. La question 5 attend aussi tes connaissances : déportation, travail forcé, déshumanisation, extermination.

Le développement construit doit être un vrai texte rédigé, avec une introduction, des paragraphes et au moins un exemple précis vu en classe (une ligne à grande vitesse, une métropole, un parc naturel…), avec ses acteurs. Une liste de mots ne suffit pas.

*Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).*